A COMPLÉTER

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de A COMPLÉTER euros

Siège social : A COMPLÉTER

RCS A COMPLÉTER

|  |
| --- |
| **PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L’ASSOCIÉ UNIQUE****EN DATE DU A COMPLÉTER** |

L'an deux mille vingt A COMPLÉTER,

Le A COMPLÉTER,

A À COMPLÉTER heures,

Au siège social.

A COMPLÉTER, (ci-après « l’Associé Unique ») agissant en qualité d’associé unique de la société « A COMPLÉTER », société par actions simplifiée à associé unique au capital de A COMPLÉTER euros, divisé en A COMPLÉTER actions de A COMPLÉTER euros, dont le siège social se trouve A COMPLÉTER à A COMPLÉTER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de A COMPLÉTER sous le numéro A COMPLÉTER.

**Si la société a un Commissaire aux comptes**

Le Commissaire aux comptes titulaire, \_\_ A COMPLÉTER \_\_\_\_, régulièrement convoqué à la prise de décisions de ce jour, est [absent et excusé / présent].

A pris les décisions sur l’ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,

- Dissolution anticipée de la Société,

- Nomination d’un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,

- Pouvoir en vue des formalités,

**PREMIÈRE DÉCISION**

L’Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa liquidation amiable.

Le siège de la liquidation est fixé à A COMPLÉTER

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu’à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention ‘Société en liquidation’, ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

L’Associé Unique met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

**Cette décision est adoptée par l’Associé Unique**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L’Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci :

* *NOM PRÉNOMS*, demeurant *A COMPLETER*, né le \_\_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_\_\_

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l’actif, même à l’amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

**Cette décision est adoptée par l’Associé Unique**

**TROISIÈME DÉCISION**

L’Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d’extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette décision est adoptée par l’Associé Unique**

\* \* \*

De tout ce que dessus, l’Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal signé également par le Président et le liquidateur.

Le Président

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom / Désignation** | **Signature** |
| Monsieur /Madame\_\_\_\_**Associé Unique** |  |
| Monsieur /Madame\_\_\_\_ | *« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »* |